



OFFICE DE L'ÉLEVAGE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil sous Bois, le 28 septembre 2007

LARGE ASSOUPLISSEMENT DES MODALITÉS DE GESTION DE LA CAMPAGNE LAITIÈRE 2007/2008

Le Comité Lait de Vache de l'Office de l'Élevage réuni hier a examiné la situation actuelle des marchés laitiers et leurs perspectives à moyen terme et **a réaffirmé l'objectif de remplir intégralement la référence française.**

Dans ce contexte, la filière a souhaité que des mesures complémentaires à celles de juin dernier soient prises pour atteindre l'objectif de pleine production. Pour répondre à cette demande, les représentants du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont annoncé les dispositions suivantes pour la gestion de la campagne laitière 2007/2008 :

- le taux maximum d'allocations provisoires est fixé à 20 % (cette décision fera l'objet d'un arrêté modificatif) ;
- Pour la fin de campagne 2007/2008, les dispositions seront les suivantes :
 - les producteurs pour lesquels les acheteurs auront notifié un taux final d'allocations provisoires inférieur à 10 % verront ce taux porté à 10 % ;
 - les producteurs dont la référence individuelle est inférieure ou égale à 140 000 litres bénéficieront d'un remboursement maximum de 7 000 litres en plus des allocations provisoires.

Ces dispositions seront traduites dans le futur arrêté de fin de campagne à prendre en 2008.

L'ensemble de ces décisions doivent permettre aux éleveurs qui le souhaitent d'augmenter sans attendre de façon importante leur production au-delà de leur référence et aux entreprises de disposer de la matière première dont les marchés ont actuellement besoin.

Ces mesures conjoncturelles prises dans un contexte exceptionnel ne préjugent bien évidemment pas de la gestion des campagnes suivantes.

Contact presse : Emmanuel BERT

01 73 30 31 90